

dès l'école primaire, à l'administration du pays et puisera à bonne source des notions exactes et chrétiennes sur notre droit public."

M. C. Lefèvre remercie M. Magnan de son excellent entretien sur le droit civique ; puis il suggère l'idée de rendre cet enseignement obligatoire dans les écoles publiques. Vu l'importance de ce sujet, on forme un comité pour étudier la question.

Sur proposition de M. C.-A. Lefèvre, secondé par M. J. Ahern, il est résolu qu'un comité, composé de MM. Ed. Côté, M. Côté, T. Simard, O. Goulet, L. Bergeron, du moteur et du second, étudie l'opportunité de l'introduction de l'instruction civique dans les écoles. Ce comité présentera son rapport à la séance de janvier prochain.

M. A.-A. Guimond donne ensuite lecture d'une étude sur l'enseignement du *chant* dans les écoles primaires. Dans ce travail, M. Guimont traite de l'importance d'enseigner le solfège dans les écoles ; puis de l'influence que le chant exerce sur les organes de la voix ; enfin des principes généraux se rapportant à la connaissance, à la lecture des signes dans le plain-chant et des conditions à observer au sujet de l'intonation.

Il insiste principalement sur la nécessité de conserver les cantiques religieux et les chansons populaires dans l'école, ce qu'il considère comme une source de force morale et le moyen le plus propre à entretenir toujours vivace le sentiment patriotique.

L'introduction du chant à l'école est un moyen d'éducation générale malheureusement encore trop peu connu au milieu de nous. Au point de vue disciplinaire, le chant, entremêlé aux exercices scolaires, développe le sens esthétique de l'enfant et lui fait aimer l'école ; au point de vue intellectuel, il élève l'âme et donne le goût du beau.

Il y a deux difficultés à surmonter chez ceux qui n'ont jamais chanté : faire chanter

à l'unisson, c'est-à-dire, répéter le son qu'ils entendent ; former le timbre de la voix de l'enfant, question non seulement de patience mais d'expérience. Pour cela, on peut commencer par faire chanter aux plus jeunes enfants quelques couplets de nos chants canadiens ; le maître, ou mieux un élève exercé chante et les autres répètent. Dans nos villages, cet enseignement se réduit à peine à la simple lecture de la note du plain-chant et à la récitation par cœur de quelques cantiques qui sont plutôt criés que chantés par les enfants au catéchisme.

Après cette lecture, M. le président remercie M. Guimont au nom de l'Association de sa bonne volonté et le félicite d'avoir préparé un travail aussi soigné. Il espère que l'exemple de ce jeune instituteur, plein de courage et d'activité, sera suivi par ses confrères. Puis, aux applaudissements de l'assemblée, il présente à M. Guimont une prime de cinq dollars, généreusement offerte par M. le principal Th.-G. Rouleau.

La séance est levée, jusqu'à 2 heures après-midi.

La 2^{me} séance s'ouvre à 2 hrs P. M. ; sont présents tous les membres de la séance du matin.

M. J. Paradis, qui devait faire une causerie sur l'agriculture, manque à l'appel.

M. J.-D. Frève donne un compte rendu des travaux de l'Association des 15 dernières années, de 1880 jusqu'à ce jour, inclusivement.

Durant ce laps de temps, dit-il, il y a eu 52 séances ; la moyenne des membres présents a été de 26. MM. F.-X. Bélanger, B. Pelletier, N. Lacasse, Jules Cloutier, J.-D. Frève, Jos. Létourneau, J. Ahern, C.-J. Magnan ont occupé tour à tour le fauteuil présidentiel. Il mentionne les services rendus par M. Jos. Létourneau comme secrétaire de